



Avantages lors de votre affiliation

Dès réception de votre affiliation, nous vous faisons parvenir une carte de membre. En possession de celle-ci vous pourrez bénéficier de nombreux avantages.

- Vous pouvez requérir l'assistance de notre équipe pour toutes vos démarches entreprises auprès de votre employeur.
- Edenred-Ekivita et ses nombreux avantages à découvrir sur le site : www.slfp-avantages.be
- Indemnité de grève : 40 € par jour de prestation complète*.

Avantages après un an d'affiliation

- Prime de naissance ou d'adoption : 25 € + 5 € par année d'affiliation*
 - Prime de mariage ou cohabitation légale : 65 €*.

La demande de remboursement doit être demandée dans l'année qui suit les faits

- Assistance juridique : gratuite après un an d'affiliation. Celle-ci est accordée sur décision du Bureau National, sans porter atteinte aux règlements du SLFP.
- Prime syndicale : celle-ci constitue un avantage dans la mesure où vous récupérez une partie de vos cotisations.



Affiliez-vous

